



## L'Éducation pour tous dans les États arabes : Renouveler l'engagement

Cadre d'action pour répondre aux besoins  
éducatifs fondamentaux dans la région arabe  
au cours de la décennie 2000-2010

Adopté lors de la Conférence régionale  
des États arabes sur l'éducation pour tous  
Le Caire, Égypte, 24-27 janvier 2000



## Préambule

**Considérant** le bilan des efforts et des progrès accomplis dans les États arabes en matière d'éducation de base - Education pour tous depuis la Conférence de Jomtien (1990) jusqu'à la fin de la décennie (an 2000), établi dans le cadre de la préparation du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000),

### Rappelant

- la Convention relative aux droits de l'enfant, la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, le document arabe sur l'enfance et le plan arabe pour l'éveil et la protection de l'enfance, et d'autres documents arabes et internationaux sur l'éducation,
- les stratégies adoptées par les ministres arabes de l'éducation lors de leurs réunions,

**Conscients** des défis et bouleversements mondiaux et de leur conséquences sur le développement de la région arabe, et soucieux de tirer parti de leurs effets positifs et d'en éviter les effets négatifs,

**Reconnaissant** l'importance de l'éducation en tant qu'elle constitue la clé du développement humain sans lequel il ne peut y avoir de développement global durable,

**Soucieux** de réaliser l'éducation pour tous dans ses dimensions quantitatives et qualitatives, c'est-à-dire une éducation de qualité qui vise à l'excellence pour tous, développe et aiguise les capacités de chacun et les hisse au plus haut niveau qu'elles puissent atteindre,

**Soulignant** le rôle que joue l'éducation dans l'égalité des chances d'apprentissage offertes à tous, filles et garçons vivant en zone rurales ou urbaine, sédentaires ou nomades, et répondant aux exigences de notre époque, marquée par les révolutions scientifique, informatique et technologique qui confirment la notion d'auto-apprentissage comme fondement de l'éducation permanente, en vue de permettre à l'individu d'avoir accès à l'information et d'y appliquer son intelligence pour le critiquer, trier, classer, traiter, recréer et utiliser dans les différents domaines de la vie économique, sociale et culturelle,

**Considérant** que l'éducation est un problème social et que toutes les forces, institutions et organisations arabes et internationales, toutes les associations, unions et organisations gouvernementales et non gouvernementales doivent conjuguer leurs efforts pour satisfaire aux exigences et assurer la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous,

**Inspirés** par les valeurs culturelles et spirituelles de notre nation selon lesquelles l'éducation est un aspect essentiel de notre identité culturelle pour le présent comme pour l'avenir,

Nous, participants à la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous - Bilan à l'an 2000, qui s'est tenue au Caire du 24 au 27 janvier 2000, recommandons aux États arabes d'adopter le document intitulé «L'éducation pour tous dans les États arabes: renouveler l'engagement» comme cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans la région pendant les années 2000 à 2010.

## Introduction

1. Le Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans les pays arabes pendant les années 2000 à 2010 est fondé sur les éléments suivants:

- (1) «Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous» et «Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux», adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990);
- (2) travaux de la Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (Amman, 1996) et autres activités arabes et internationales exécutées dans les années 90 en relation avec la Déclaration et le Cadre d'action;
- (3) documents sur l'enfance et l'éducation pour tous adoptés par les ministres de l'éducation des États arabes;
- (4) bilan de l'éducation pour tous à l'an 2000, établi par les pays arabes dans le cadre de la préparation de la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous (Le Caire, 24-27 janvier 2000);
- (5) projet de Cadre d'action élaboré par le Forum consultatif international sur l'éducation pour tous, soumis à la discussion dans le cadre de la préparation du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000);
- (6) débats de la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous - Bilan à l'an 2000, organisée au Caire (24-27 janvier 2000).

2. Le présent Cadre d'action à un double objectif:

- (1) servir de guide auquel tous ceux qui sont concernés par l'éducation dans la région arabe et qui se sont engagés à assurer la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous, devraient se référer lors de l'élaboration de leurs stratégies, plans et programmes;
- (2) exprimer les préoccupations de la région arabe dans le cadre du débat sur les questions d'éducation pour tous engagé au Forum mondial sur l'éducation (Dakar - Sénégal, avril 2000).

## I. Contexte

**L'éducation est la clé du développement humain durable, le fondement d'une vie éclairée et la garantie de conditions d'existence décentes**

3. L'éducation, ce «trésor caché», est le produit des diverses possibilités qui s'offrent d'accéder à la connaissance et d'acquérir des compétences. L'apprentissage tout au long de la vie est donc l'une des clés de la vie au XXI<sup>e</sup> siècle. Il met fin à la distinction traditionnelle entre éducation formelle et éducation permanente et fournit le moyen de relever les défis posés par un monde qui évolue rapidement.

4. Selon la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, l'éducation repose sur quatre piliers: *apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble*. L'aptitude à apprendre est au

coeur du développement humain. Elle est le fondement d'une vie éclairée et la garantie de conditions d'existence décentes.

5. L'éducation vise non seulement à universaliser l'accès à l'apprentissage, mais aussi à assurer l'avènement d'une *société éducative*, fondée sur l'acquisition, le renouvellement et l'exploitation du savoir. D'où la nécessité d'élargir pour tous la possibilité d'accéder au savoir. L'éducation doit donc permettre à tout un chacun d'avoir accès à l'information, de la trier, de la classer, de la traiter et de l'utiliser. L'apprentissage est la clé du développement humain durable.

### Développer l'apprentissage, c'est améliorer la qualité de la vie

6. Donner des chances d'éducation égales à tous est un service social qui doit être obligatoirement assuré pour tous en tant que droit fondamental de l'individu et condition nécessaire à une amélioration de la qualité de la vie.
7. La protection sanitaire, qui comprend la lutte contre les maladies, l'approvisionnement en nourriture et en eau potable et la garantie d'un environnement non pollué, est au même titre que l'éducation un service social. L'éducation développe la sensibilisation aux questions de santé. L'éducation des femmes améliore la prise en charge des enfants non seulement en matière de santé, mais aussi dans les autres domaines en général, y compris celui de l'éducation. De tous les facteurs qui influent sur la fréquentation scolaire et l'amélioration de la qualité de la vie, le degré d'instruction de la mère est sans conteste le plus important.
8. L'éducation développe aussi la sensibilisation aux questions d'environnement, contribue à une meilleure connaissance des droits et devoirs fondamentaux des individus et renforce la conscience citoyenne et la participation éclairée à la vie de la cité. Aujourd'hui, l'idée se répand partout dans le monde, que l'éducation est le principal moyen de lutte contre la pauvreté.

### Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux est une priorité internationale

9. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990) proclame que : « **Toute personne - enfant, adolescent ou adulte - doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux.** »
10. La Conférence de Jomtien a, en outre, adopté un Cadre d'action qui découle de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et est destiné à servir de guide pour l'action aux niveaux national, régional et international.

### Réaffirmation du message de Jomtien au niveau international

11. Les dix années qui ont suivi la Conférence de Jomtien ont été marquées par la tenue d'une série de conférences auxquelles les États arabes ont participé. Toutes ces conférences ont réaffirmé le message de la Déclaration de Jomtien et établi

un lien entre l'éducation et le développement, la qualité de la vie, les droits de l'homme, la démocratie, l'intégration sociale et la justice. Elles ont recommandé en particulier d'accorder une attention à l'éducation des filles et des femmes, à la lutte contre la pauvreté, au chômage et à l'exclusion sociale (Sommet mondial pour l'enfance, 1990 ; Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992 ; Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993 ; Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux, 1994 ; Conférence internationale sur la population et le développement, 1994 ; Sommet mondial pour le développement social, 1995 ; quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995 ; Conférence internationale sur l'éducation des adultes, 1997 ; etc.).

12. Les participants à la Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (Amman, 1996), organisée pour évaluer les progrès accomplis au cours des cinq années qui ont suivi la Conférence de Jomtien, ont examiné les nouveaux défis ainsi que les défis persistants. Dans la Réaffirmation d'Amman, ils ont recommandé de « mettre l'accent sur des formes d'apprentissage et de réflexion critique qui permettront à chaque individu de comprendre un environnement en évolution, de créer de nouveaux savoirs et de façonner son propre destin ». Ils ont en outre recensé les défis persistants qu'il fallait relever pour atteindre les objectifs de l'EPT, à savoir l'éducation des femmes et des filles, la formation, le statut et la motivation des enseignants, la promotion du rôle de la famille et de la communauté locale dans le processus d'éducation, la nécessité d'un partenariat élargi au service de l'éducation pour tous.

### Réaffirmation du message de Jomtien au niveau de la région arabe

13. Dans la Déclaration du Caire (1994), les ministres arabes de l'éducation ont souligné le rôle de l'éducation dans la poursuite du développement durable et se sont déclarés résolus à « élaborer des programmes éducatifs propres à permettre à la région d'occuper la place qui lui revient au cours du siècle prochain ». Ils ont conclu que deux questions urgentes étaient prioritaires et exigeaient une action concertée : l'analphabétisme et la qualité de l'éducation.
14. La Déclaration arabe sur l'éducation des adultes (Le Caire, 1997) réaffirme le contenu de la Déclaration de Jomtien (1990) et de la Réaffirmation d'Amman (1996), et renouvelle l'engagement envers la Stratégie arabe pour l'éducation, la Stratégie pour l'élimination de l'analphabétisme dans les États arabes, et les recommandations des conférences arabes sur l'éducation, notamment de la cinquième Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les États arabes qui s'est tenue au Caire en 1994. La Déclaration arabe sur l'éducation des adultes souligne la nécessité de considérer l'élimination de l'analphabétisme comme une priorité essentielle pour le développement des États arabes et affirme la volonté des États concernés d'offrir aux adultes des possibilités et des programmes d'éducation tout au long de la vie.

## II. Progrès accomplis et problèmes rencontrés

- 15.** Les efforts entrepris au niveau international ont débouché sur la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques, lois, mesures, programmes et activités dans les États arabes, qui ont contribué à améliorer la qualité de la vie ainsi que la qualité de l'éducation et les possibilités d'y accéder.
- 16.** Cependant, les résultats obtenus à la fin du XX<sup>e</sup> siècle demeurent en deçà de ce que l'on pouvait espérer. La pauvreté demeure répandue et là où elle progresse, l'éducation recule et la qualité des services de santé baisse. Sans parler d'autres problèmes comme le chômage, la violence, les conflits, la menace constante de dissolution des liens familiaux et de désintégration sociale. La pauvreté engendre la pauvreté, comme l'analphabétisme engendre l'analphabétisme, avec au bout la régression sociale. Certains pays souffrent plus que d'autres, les zones rurales plus que les zones urbaines, les habitants des régions reculées, les minorités marginalisées et les populations nomades plus que les autres.
- 17.** Bien que nombre d'études aient souligné l'importance de l'éducation des femmes en tant qu'investissement utile, les femmes et les filles ont insuffisamment profité des ressources allouées. Lorsque les filles vont jusqu'au bout de leurs études primaires, c'est souvent le taux de passage dans le secondaire qui trahit alors une disparité. Le fossé entre hommes et femmes s'élargit encore si l'on considère les taux d'alphabétisation. Si l'on étudie les autres facteurs liés à la qualité de la vie (en particulier dans les zones rurales et les bidonvilles), tels que la pauvreté, le handicap, la violence contre les femmes, la malnutrition, les transformations sociales rapides, le chômage et le risque de contracter des maladies comme le sida, les femmes sont lésées par rapport aux hommes, du fait d'une discrimination fondée sur le sexe.

### La prise en charge de la petite enfance est loin de recevoir l'attention voulue

- 18.** La plupart des pays arabes proposent une éducation préprimaire aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Cette éducation revêt parfois une forme traditionnelle - c'est notamment le cas des écoles coraniques (kuttals), financées par l'État comme au Maroc ou en Mauritanie. Mais le taux de scolarisation brut varie à ce niveau de 0,7 à 99%, indiquant la plus forte disparité entre États arabes pour ce qui est des indicateurs de l'éducation. Cependant, entre le début et la fin de la décennie 1990, tous les États ont enregistré des progrès dans ce domaine. A l'heure actuelle, la situation est la suivante: le taux de scolarisation est inférieur à 13% dans dix pays, il oscille entre 13 et 50% dans six autres et ne dépasse 70% que dans deux pays (Liban, 71% et Koweït, 99%). Ce qui signifie que les pays arabes, riches comme pauvres, n'accordent pas une attention suffisante à l'éveil et à la protection de la petite enfance. Cette tâche incombe, semble-t-il, principalement à la famille.

- 19.** Par ailleurs, le pourcentage d'enfants entrant en primaire après avoir reçu une éducation pendant au moins un an est supérieur au taux de scolarisation brut dans l'enseignement préprimaire, ce qui montre, d'une part, que la scolarisation à ce niveau est de courte durée dans la plupart des pays arabes et, d'autre part, qu'elle accuse une tendance à la hausse. Dans l'ensemble, l'éveil et la protection de la petite enfance représentent, pour un certain nombre de pays arabes, un défi important dans la mesure où ils influent sur la scolarité des enfants dans le primaire.

### Augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire

- 20.** C'est dans le domaine de la scolarisation primaire que se situent les principaux progrès enregistrés par les pays arabes au cours des dix dernières années. La plupart d'entre eux ont conservé, voire amélioré, leur capacité d'accueil en première année d'enseignement primaire (6 à 7 ans). Le taux de scolarisation brut à ce niveau demeure bas (égal ou inférieur à 82% à la fin des années 90) dans quatre pays: Djibouti, Mauritanie, Soudan, Yémen. Lorsque ce taux est élevé, les disparités entre les sexes sont faibles (1 à 4 points de pourcentage) et inversement (10 points de pourcentage). Néanmoins, si l'on considère le taux de scolarisation net à ce niveau, le tableau change: ce taux est égal ou inférieur à 82% dans neuf pays.
- 21.** Le taux de scolarisation brut a également enregistré des progrès notables dans l'ensemble de l'enseignement primaire. Il est égal ou inférieur à 68% dans trois pays seulement et atteint 90% et plus dans 13 autres (l'indice de parité entre les sexes étant alors égal ou supérieur à 0,9). Deux pays, la Mauritanie et le Soudan, ont fait d'énormes progrès entre le début et la fin des années 90.
- 22.** Cependant, les écarts entre zones rurales et zones urbaines demeurent grands et la scolarisation des filles dans le primaire est toujours inférieure à celle des garçons (l'indice de parité est égal ou supérieur à 1 dans un seul pays). Le problème devient plus patent si l'on considère le taux de scolarisation net. Malgré une amélioration dans les années 90, ce taux demeure inférieur à 80% dans six pays. De même, l'écart entre filles et garçons se creuse: l'indice de parité est égal ou inférieur à 0,9 dans six pays.

### Persistence de l'analphabétisme

- 23.** On estime aujourd'hui à 68 millions (dont 63% de femmes) le nombre d'analphabètes dans les États arabes. Malgré les efforts déployés, un quart de cette population (17 millions) est concentré dans un pays, l'Égypte, et 70% dans cinq pays: Algérie, Égypte, Maroc, Soudan et Yémen. Dans la plupart de ces pays, l'analphabétisme est associé à d'autres phénomènes: population totale nombreuse, essentiellement rurale, forte croissance démographique, pauvreté.
- 24.** La situation de l'analphabétisme contraste avec celle d'un enseignement primaire en expansion, car elle est le produit du sous-développement de l'enseignement dans le passé. Le facteur déterminant de cette situation, celui qui l'explique le

mieux, est la disparité entre les sexes. L'indice de parité qui atteint 0,69 dans la région, montre que la pauvreté n'est pas le seul facteur en cause dans l'analphabétisme, dont l'ampleur s'explique aussi par une attitude opposée à l'éducation des femmes et par l'absence de politiques efficaces pour modifier cette attitude.

- 25.** L'existence de 68 millions d'analphabètes dans la région arabe, le fait que tous les pays soient touchés, bien qu'à des degrés divers, posent un problème majeur du point de vue du développement, de la justice sociale et de la qualité de la vie, mais exercent aussi un effet négatif, y compris sur les systèmes éducatifs, comme en témoignent l'incapacité de l'école à attirer les enfants et à les retenir suffisamment longtemps pour les empêcher de retomber dans l'analphabétisme, ainsi que le faible niveau des résultats de l'apprentissage.

### L'enseignement de qualité demeure l'apanage d'une minorité

- 26.** La Conférence de Jomtien a fait de la réussite de l'apprentissage un indicateur clé de la qualité de l'éducation. Neuf États arabes ont participé entre 1993 et 1999 au projet d'évaluation des résultats scolaires conduit par l'UNESCO et l'UNICEF. Les conclusions du projet montrent que le niveau d'acquisitions des élèves du primaire (quatrième année) est nettement inférieur au niveau proposé à Jomtien puisque seulement 12 % d'entre eux atteignaient ce niveau (au moins 80 % de compétences) en arabe, 10 % en mathématiques et 25 % en compétences de la vie courante. Seuls deux pays (Tunisie et Maroc) atteignaient le pourcentage proposé à Jomtien (80 % des élèves) en arabe, aucun en mathématiques et deux seulement (Tunisie et Jordanie) en compétences de la vie courante. En règle générale, les résultats des filles étaient meilleurs que ceux des garçons et ceux des zones urbaines meilleurs que ceux des zones rurales.
- 27.** Les conclusions du projet d'évaluation des résultats scolaires tendent à montrer que l'enseignement primaire dans les pays arabes est de mauvaise qualité et ne répond pas aux besoins éducatifs fondamentaux des élèves. Ce qui signifie que, dans le passé, ces pays se sont plus attachés à accroître la capacité d'accueil de l'école qu'à renforcer la qualité de l'éducation. L'amélioration de la qualité de l'éducation demeure donc un problème fondamental pour les pays arabes.
- 28.** Les compétences de base nécessaires à une vie meilleure font aussi partie des acquisitions de l'apprentissage dont il faut tenir compte. Beaucoup de pays arabes incluent dans les buts et objectifs de l'éducation des éléments liés à ces compétences, notamment la formation professionnelle et l'éducation à la santé, à l'environnement et à la citoyenneté. Les moyens de communication sont également cités dans la mesure où ils permettent de transmettre des valeurs et des connaissances liées à ces compétences. Cependant, en règle générale, ces éléments essentiels de l'apprentissage n'ont pas reçu une attention suffisante, et les informations sur l'acquisition des compétences de base liées à la qualité de la vie demeurent rares.

### Besoin d'améliorer les compétences des enseignants

- 29.** Les données disponibles montrent que le pourcentage d'enseignants, possédant le minimum de qualification requis au niveau national, varie entre 21 et 100 % (fin des années 90). À l'intérieur de ces limites, la situation est à son tour très variable, allant de ceux qui ont mené des études secondaires à leur terme à ceux qui ont fait quatre à cinq années d'études supérieures, et de l'absence de formation pédagogique à une formation complète conforme aux normes internationales. La question de la professionnalisation de l'enseignement demeure un vœu pieux puisque le principe de délivrance d'un permis d'enseigner n'est pas admis dans les milieux éducatifs. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par maître est généralement bas : 11 à 25 dans 14 pays, 26 à 30 dans trois et 31 ou plus dans deux. En outre, il faudrait redoubler d'efforts pour résoudre nombre de problèmes concernant la condition de l'enseignant, notamment les conditions d'emploi et le statut social, afin d'attirer un personnel jeune et qualifié.

### Amélioration de l'efficacité interne

- 30.** Les données disponibles sur l'efficacité interne révèlent une légère baisse des taux de redoublement, une augmentation du nombre d'élèves poursuivant leurs études jusqu'à la cinquième année et de meilleurs résultats chez les filles que chez les garçons. Malgré tout, l'efficacité interne des systèmes d'enseignement primaire demeure mauvaise : persistance des abandons et des redoublements (dont les taux augmentent à mesure que l'on avance dans les études), longueur du temps mis pour achever les études primaires.

### Dépenses de l'éducation

- 31.** Les résultats et les problèmes de l'éducation dans les États arabes dépendent de plusieurs facteurs, notamment d'ordre budgétaire. Ces pays ont consenti des efforts substantiels qui ont abouti à une augmentation des dépenses de l'éducation au cours des dix dernières années. Mais les taux de scolarisation et la qualité de l'éducation montrent que les dépenses consacrées à l'enseignement primaire souffrent de divers maux : inadéquation, dans certains pays, entre les moyens financiers et les besoins éducatifs, gaspillage ou manque de rationalisation des dépenses, insuffisance des dépenses d'équipement, coût élevé de l'éducation des populations dispersées ou vivant dans des zones reculées ; médiocrité des techniques budgétaires. Ces problèmes posent la question du rôle que peuvent jouer les organisations non gouvernementales, de la diversification des ressources financières, de la mobilisation des ressources, de l'obligation redditionnelle et du renforcement des capacités nationales de planification, de budgétisation et d'évaluation.

### Mauvaise gestion des systèmes éducatifs

- 32.** Si l'accroissement des ressources financières représente un besoin urgent pour les plus pauvres d'entre eux, le problème commun à la plupart des pays arabes est de savoir comment faire bon usage des ressources, humaines comme financières,

à leur disposition. Des études sur les résultats de l'apprentissage ont révélé l'absence de systèmes de suivi perfectionnés. Les rapports sur les dépenses ont mis en évidence des problèmes de planification et de budgétisation. Les systèmes informatiques de gestion de l'éducation font généralement défaut. La question de savoir s'il faut centraliser ou décentraliser n'a pas encore été tranchée. La mise en œuvre d'une gestion éducative efficace représente donc toujours un défi majeur pour les pays arabes désireux d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous.

### III. Défis et perspectives

- 33.** Le temps passe et, dans la région arabe, des millions d'individus demeurent exclus de l'éducation ou reçoivent une instruction de mauvaise qualité, et la plupart des autres ne sont pas préparés à l'ère de la technologie et de la concurrence internationale ouverte par le nouveau millénaire. Nous avons donc le devoir d'accomplir ce qui ne l'a pas été après Jomtien et de relever les nouveaux défis du millénaire.
- 34.** L'objectif d'EPT est largement admis et reconnu, tout comme l'idée que l'éducation pour tous joue un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté, la promotion du progrès socio-économique et le respect des droits de la personne humaine. Ce qui fait défaut, ce sont les moyens nécessaires. Malgré une volonté politique réelle, et bien que l'éducation figure en bonne place dans les discours gouvernementaux, les engagements pris à Jomtien par les États arabes demeurent clairs, mais n'ont pas trouvé de traduction concrète.
- 35.** Il est clair qu'à moins d'une accélération des progrès en direction des objectifs de Jomtien, la paix, la stabilité et la prospérité seraient gravement compromis. Aussi, s'agit-il maintenant d'adopter une approche plus efficace et plus tournée vers l'action en faveur de l'éducation de base, qui bénéficie d'un large soutien et d'un engagement au niveau international, et de réajuster les efforts en fonction du contexte et des exigences du nouveau millénaire.

#### Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle à l'horizon 2010

- 36.** La mondialisation impose un marché du travail qui ignore les frontières des États et une concurrence féroce en fonction des compétences acquises. Ces compétences sont d'abord et avant tout le produit de l'apprentissage.
- 37.** La mondialisation impose en outre le recours croissant à la technologie, en tant que moyen de production et de communication le plus efficace. Mais la capacité d'utiliser la technologie, les compétences et les connaissances qu'elle requiert, sont aussi le fruit de l'apprentissage. Dans ces conditions, que peuvent faire les responsables et les organisations arabes pour éviter une marginalisation et participer de manière positive à la mondialisation ?

**38.** En outre, la technologie modifie profondément la manière d'apprendre, d'utiliser ses connaissances et d'en apprécier l'importance et la pertinence. Nous vivons une ère où le progrès économique repose sur le savoir, de sorte que l'apprentissage est plus que jamais un facteur de prospérité décisif.

**39.** Cela signifie aussi que le coût de l'éducation est en hausse et cette remarque vaut tant pour les ménages que pour l'État. Les pays pauvres, incapables de pénétrer des marchés à forte intensité de technologie, courent le risque d'une marginalisation dans le domaine du commerce, de l'emploi et des investissements. Dans les pays développés, aussi bien que dans les pays en développement, la pauvreté et l'inégalité entre les ménages sont de plus en plus liées au degré d'instruction. En outre, l'écart se creuse entre ceux qui ont accès à l'informatique et savent se servir des technologies de la communication (courrier, commerce et enseignement électroniques) et les autres.

**40.** Les États arabes sont en outre confrontés au problème de l'utilisation de la langue qui véhicule la technologie. Or, ni la maîtrise de la langue étrangère ni « l'arabisation » de la technologie ne sont choses communes.

**41.** Ces changements imprévisibles qui s'opèrent autour de nous confèrent un sens nouveau à la nécessité de tenir les engagements de Jomtien. En effet, aujourd'hui que le niveau des compétences nécessaires pour trouver un emploi permettant de vivre décemment augmente, l'éducation de base est plus que jamais indispensable pour le travail ou la réussite scolaire et le passage à l'enseignement secondaire puis supérieur.

**42.** La croissance démographique pose un autre défi aux systèmes éducatifs. Le taux d'accroissement annuel, estimé pour les années 2000 à 2010 à 1,2 % dans le monde et à 1,5 % dans les pays en développement, devrait atteindre 2,5 % dans les États arabes. En 2010, le nombre de personnes âgées de 5 à 18 ans devrait atteindre 110 millions dans ces pays. Si l'on admet un taux de scolarisation dans l'enseignement général d'environ 80 % pour ce groupe d'âge, les écoles arabes devront être en mesure d'accueillir 88 millions d'élèves au total, soit 29 millions d'élèves de plus que le nombre actuel, qui s'établit à 59 millions. Cet accroissement démographique impose aux systèmes éducatifs de lourdes contraintes en termes de dépenses, de gestion et de ressources humaines qualifiées et augmente la part de ressources nécessaires pour satisfaire d'autres besoins fondamentaux en matière de nutrition, de logement et de santé. Certains systèmes éducatifs arabes ont souffert du fort endettement du pays et des conséquences des politiques d'ajustement structurel et de réforme économique.

**43.** En outre, un certain nombre de pays ont été secoués au cours des dix dernières années par des troubles persistants - conflits (Algérie, Soudan), embargos (Irak, Libye et Soudan), guerre ou occupation (Liban, Palestine, Soudan et Syrie). Les systèmes éducatifs ont gravement souffert de ces problèmes qui ont affaibli leurs capacités et retardé la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Jomtien. Le rétablissement de la paix et du cours normal des choses, par l'élimination de

toutes formes d'occupation, d'embargo, de conflit et de tension, semble la condition *sine qua non* de l'avènement de l'éducation pour tous dans les pays concernés. L'éducation à son tour a un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat pacifique dans la région.

#### Partir des possibilités existantes et des progrès réalisés

44. Pour relever ces défis, nous ne partons pas de rien. Nous disposons assurément de moyens qui n'existaient pas il y a dix ans. Un consensus clair existe, à l'échelle mondiale, quant au rôle crucial de l'éducation dans l'avènement d'un développement humain durable, et les droits de l'homme sont affirmés avec force. Depuis le Sommet de Copenhague (1995), les droits des populations exclues, marginalisées et paupérisées suscitent un regain d'intérêt et l'avantage que l'instruction des femmes et des filles présente pour les sociétés est de plus en plus reconnu.
45. Les donateurs répondent aux appels des pays désireux d'acquérir des compétences et de développer les capacités nationales. Le déclin de l'éducation que de nombreux pays en développement avaient connu dans les années 80 a été enrayer. Et l'on observe que la société civile prend désormais davantage sa part de responsabilités.
46. Des moyens novateurs permettent maintenant d'atteindre les apprenants handicapés ou ayant des difficultés pour apprendre, leur offrant davantage de possibilités d'épanouir leurs facultés.
47. Les technologies modernes de l'information et de la communication promettent d'une manière générale d'élargir considérablement l'accès à l'éducation, offrant en outre des possibilités d'auto-apprentissage et d'évaluation précise des résultats.
48. Au niveau national, de nouvelles synergies commencent à s'établir autour d'une gestion plus intégrée des affaires du pays, associant un plus grand nombre de représentants de la société civile, notamment des ONG, à la planification et à l'exécution des activités d'éducation.
49. A l'échelle mondiale, le groupe d'organisations qui parrainaient l'éducation pour tous à l'origine (UNESCO, UNICEF, Banque mondiale et PNUD) a été rejoint, dans le cadre du Forum consultatif international, par une autre organisation du système des Nations Unies, le FNUAP, et par les représentants d'une multitude d'organismes publics et privés et d'organisations non gouvernementales.

#### Année 2000 : renouveler l'engagement envers la Déclaration de Jomtien

50. Dix ans après l'adoption de la Déclaration de Jomtien, la définition de l'éducation de base et les engagements auxquels elles ont donné lieu conservent leur actualité et la réalisation des objectifs visés demeure une tâche urgente pour les États arabes. Cette déclaration a mis l'accent, pour la première fois, sur les besoins éducatifs fondamentaux de minorités margina-

lisées, et sur les résultats de l'apprentissage plutôt que sur le seul taux de scolarisation.

51. Les dix articles de la Déclaration de Jomtien continuent de tracer le chemin à suivre : (1) répondre aux besoins fondamentaux ; (2) élargir notre vision ; (3) universaliser l'accès et promouvoir l'équité ; (4) mettre l'accent sur la réussite de l'apprentissage ; (5) élargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale ; (6) améliorer le contexte de l'apprentissage ; (7) renforcer les partenariats ; (8) mettre en place des politiques d'accompagnement ; (9) mobiliser des ressources ; (10) renforcer la solidarité internationale.
52. Le message de Jomtien n'a rien perdu de sa force ni de son actualité. Ce qu'il faut, c'est renouveler l'engagement pris et poursuivre les efforts de suivi déployés, enrichis de l'expérience et des informations accumulées au cours des dix dernières années. Prévenir l'échec, telle est notre responsabilité commune.

#### Le Cadre d'action arabe : un guide à l'usage de tous les partenaires pour la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous

53. Compte tenu du contexte exposé plus haut, des progrès réalisés et des problèmes rencontrés, ainsi que des défis posés du fait tant de la non-réalisation des objectifs fixés dans les années 90 que des évolutions du XXI<sup>e</sup> siècle, les États arabes ont le devoir d'adopter le présent Cadre d'action et de s'y conformer.
54. Le Cadre d'action arabe est destiné à servir de guide auquel tous ceux qui sont concernés par l'éducation dans les États arabes, et se sont engagés à assumer la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous, doivent se référer lors de l'élaboration de leurs plans et programmes ; chacun doit le faire sien en fonction de ses propres tâches et objectifs et des groupes visés, compte tenu des partenariats aux niveaux mondial, régional et local, et dans la perspective de la réalisation d'un objectif unique : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux d'ici à 2010.
55. Les principaux **partenaires** de ce Cadre sont :
- (1) les gouvernements des États arabes qui doivent mener une action directe en faveur de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, et diriger et coordonner les actions organisées en ce sens ;
  - (2) tous les représentants de la société civile concernés au niveau national, notamment les universités et autres institutions éducatives, les ONG et le secteur privé, qui doivent prendre les devants pour apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous ;
  - (3) les organisations arabes et les organisations régionales implantées dans la région arabe, qui doivent apporter un soutien et mobiliser la coopération bilatérale et multilatérale au niveau arabe ;

(4) les institutions et les organisations internationales qui doivent apporter un soutien et mobiliser la coopération bilatérale et multilatérale au niveau international.

## IV. Principes d'action

**56.** Il est proposé que toutes les actions visant à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans les États arabes soient régies par les cinq principes suivants.

**57.** Le principe de **globalité**, qui signifie :

- concevoir l'éducation pour tous selon la vision élargie définie à Jomtien ;
- considérer l'apprentissage comme un élément clé de la qualité de la vie, et un facteur essentiel d'amélioration de cette qualité ;
- reconnaître, à tous les niveaux et dans tous les milieux et secteurs de la société, que l'apprentissage est la pierre angulaire du développement humain durable ;
- considérer l'apprenant dans sa totalité, afin de comprendre le milieu dans lequel il vit, de répondre à ses besoins et permettre un développement plein et harmonieux de sa personnalité.

**58.** Le principe de **équité**, qui signifie :

- considérer l'accès à l'éducation comme un droit absolu du citoyen, quel que soit son âge, que la société doit garantir sans discrimination ;
- considérer l'inégalité sociale et géographique en matière d'accès à l'éducation comme un facteur susceptible de créer une fissure dans la société difficile à réparer avec le temps ;
- intégrer dans les plans et processus éducatifs les différents groupes d'exclus, notamment les populations rurales pauvres, marginalisées ou déplacées, les exilés, les réfugiés, les migrants, les enfants des rues et ceux qui travaillent, et tout autre groupe vivant dans une situation difficile ;
- tenir compte des besoins des groupes spécifiques et des minorités ethniques, culturelles et religieuses lors de la conception des programmes et cursus ;
- considérer la discrimination sexuelle dans le domaine de l'éducation de base comme incompatible avec le principe d'équité sociale et les exigences du développement, et comme une atteinte aux droits de l'homme ;
- considérer l'inclusion dans les programmes éducatifs des personnes ayant des besoins spéciaux, en particulier les personnes souffrant d'un handicap ou rencontrant des difficultés pour apprendre, comme un droit et un moyen fondamental d'épanouissement et d'intégration sociale ;
- accorder une attention particulière aux élèves brillants et doués, leur fournir des conditions d'enseignement/apprentissage propices à l'épanouissement de leurs aptitudes et de leurs talents, pour qu'ils participent au processus de développement et contribuent à relever les défis futurs.

**59.** Principe d'un **climat d'apprentissage convivial**, qui signifie :

- offrir aux apprenants un environnement sain et sûr ;
- offrir un enseignement de qualité adapté aux besoins des apprenants et aux exigences d'une société qui évolue ;
- offrir un environnement éducatif fondé sur des droits et des responsabilités réciproques et soucieux d'éviter toute discrimination sexuelle ;
- inculquer les attitudes qui renforcent les valeurs de respect, de tolérance et de compréhension des autres ;
- encourager l'apprenant à réfléchir et à s'exprimer de manière autonome ;
- fournir les services d'enseignants engagés soucieux de découvrir et de mettre en valeur les capacités de l'apprenant ;
- faire que cet environnement soit facilement accessible à tous.

**60.** Principe d'**engagement**, qui signifie :

- engagement puissant et renouvelé, à tous les niveaux, des gouvernements, des dirigeants, des responsables et des représentants de la société civile, des organisations régionales et internationales et des autres partenaires, à redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents et adultes, conformément aux objectifs nationaux, régionaux et internationaux ;
- engagement de tous les organismes à mener une nouvelle campagne de mobilisation des ressources à tous les niveaux, mondial et local, afin de trouver des solutions novatrices et équitables au problème des ressources humaines et financières dans les pays qui en ont le plus besoin d'un point de vue humanitaire.

**61.** Principe d'**adaptation aux progrès technologiques**, qui signifie :

- considérer le progrès rapide des technologies de la communication comme un facteur de promotion de l'accès à l'éducation, à commencer par l'éducation de base. Ces technologies aident par exemple à classer les objectifs pédagogiques, définir les résultats escomptés de l'élève, subdiviser les matières et en faciliter la présentation, personnaliser l'enseignement, évaluer l'apprentissage, analyser les résultats de l'apprenant, faire passer des examens et recourir à l'enseignement à distance pour toucher des populations vivant dans des zones reculées ;
- considérer le recours à la technologie qui comprend, outre le matériel et le logiciel, la maîtrise de la langue arabe et la langue étrangère, comme indispensable pour aider l'éducation à relever les défis du nouveau siècle.

## V. Objectifs et modalités d'exécution

62. Le Cadre d'action adopté à Jomtien invitait les États membres à définir leurs buts et objectifs spécifiques dans leurs efforts pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents et adultes.
63. Les participants à la Réunion à la mi-décennie sur l'éducation pour tous (Amman, 1996) ont estimé que les efforts devaient porter sur les cinq domaines suivants : améliorer les résultats de l'apprentissage, mobiliser des ressources, constituer des partenariats, renforcer les capacités nationales et répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous au XXI<sup>e</sup> siècle.
64. Au moment où la décennie s'achève, il convient de reconnaître les difficultés auxquelles les systèmes éducatifs sont confrontés et qui ont empêché la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration de Jomtien, à savoir notamment l'insuffisance, la mauvaise répartition ou le gaspillage des ressources humaines et financières, la mobilisation de moyens, la difficulté de gérer un système tel que celui de l'éducation, aussi complexe en lui-même que dans ses relations avec les autres systèmes, la disproportion entre l'ampleur de l'exigence de satisfaction des objectifs et la modestie des efforts déployés.
65. Il convient de reconnaître également les progrès réalisés et d'inviter les quatre principaux partenaires à qui incombe aujourd'hui la responsabilité d'atteindre l'objectif dans le futur, à savoir les gouvernements, la société civile, les institutions et organisations régionales, les institutions et organisations internationales à renouveler l'engagement souscrit.

### Sept objectifs

66. En conséquence, compte tenu de la Déclaration de Jomtien et des besoins spécifiques des pays arabes, on peut redéfinir ainsi les buts et objectifs pour les années à venir (2000-2010) de telle façon à assurer la réalisation de l'objectif suprême, à savoir **l'éducation pour tous dans les pays arabes**, et à mesurer périodiquement les progrès accomplis.
- (1) **Généraliser et améliorer la protection et l'éveil de la petite enfance** comprenant, outre la prise en charge sanitaire et nutritionnelle et l'accès à d'autres services sociaux pour les tout-petits, la possibilité d'apprendre et de s'épanouir au sein d'institutions éducatives en vue du développement de toutes leurs capacités et de leur épanouissement physique, mental, psychosocial et créatif.
  - (2) **Élargir l'éducation de base et dispenser une éducation de qualité débouchant sur l'excellence pour tous les enfants, l'accent étant mis sur ceux qui ont des besoins spéciaux** ce qui signifie qu'il faut assumer une éducation de base obligatoire, aider les familles dans le besoin, scolariser leurs enfants, interdire formellement le travail des enfants et réunir les conditions nécessaires à l'insertion de tous les enfants, y compris ceux qui ont des besoins spéciaux.

- (3) **Élargir pour tous les adolescents et les adultes l'accès à l'éducation de base et aux programmes de formation en vue de l'acquisition de diverses compétences nécessaires dans la vie professionnelle et la vie courante**, ce qui signifie qu'il faut renforcer les structures d'apprentissage non formel existantes, en créer de nouvelles et offrir des modalités de formation professionnelle et d'éducation permanente diversifiées pour un public aussi bien masculin que féminin.
- (4) **Faire en sorte que tous les adolescents sachent lire et écrire et réduire les taux d'analphabétisme des adultes** dans des proportions à la fois réalistes et ambitieuses, afin d'aboutir à des progrès tangibles.
- (5) **Assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux et l'excellence en donnant à tous les apprenants la possibilité d'atteindre des niveaux d'éducation très élevés qui hissent leurs capacités à leur plus haut niveau, allant de la maîtrise des compétences de base jusqu'aux plus hauts degrés de la créativité et de l'innovation en passant par les compétences professionnelles et celles nécessaires dans la vie courante**, ce qui signifie qu'il faut améliorer la qualité des différents éléments constitutifs de l'éducation, incluant les qualifications et les conditions d'emploi des enseignants, les programmes d'études, les méthodes d'enseignement et d'évaluation, et le contexte de l'apprentissage.
- (6) **Garantir l'égalité pleine et entière des filles et des femmes et leur participation effective à l'éducation de base et supprimer la discrimination sexuelle et les disparités à l'intérieur des écoles et des systèmes éducatifs.**
- (7) **Améliorer l'administration et la gestion de l'éducation**, incluant les processus de prise de décision, les systèmes permettant de rendre des comptes, le renforcement des capacités et l'élargissement de la participation à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation. Chaque pays définit les finalités qu'il assigne à chacun de ces objectifs de manière à ce qu'il soit possible d'évaluer les progrès accomplis, et entreprend périodiquement de les revoir et de les modifier en fonction des nouveaux paramètres.

### Cinq modalités d'exécution

67. Cinq modes d'exécution indiquent la voie à suivre au niveau national pour atteindre les objectifs définis.

- Modalité 1 : développer les partenariats**, en s'attachant à :
- ordonner le soutien fourni par les organisations régionales et internationales ainsi que dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, et le canaliser en fonction des priorités nationales ;
  - développer la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'éducation de base, et donner au secteur privé, aux ONG, aux communautés locales et aux institutions religieuses (waqfs) la possibilité de prendre part à la réalisation des buts de l'éducation pour tous ;

- améliorer la coopération et développer l'échange d'informations, la transparence, l'obligation redditionnelle et la confiance mutuelle entre tous les partenaires dans la tâche de généralisation de l'éducation de base.

**Modalité 2 : intégrer les programmes et les projets, en s'efforçant :**

- de mettre en œuvre des politiques éducatives, sociales et sanitaires intégrées. Les problèmes de santé peuvent empêcher les enfants d'aller à l'école ou d'apprendre. Il est indispensable de veiller à ce que les enfants soient en bonne santé et aptes à apprendre, en particulier pour étayer les efforts visant à améliorer les taux de scolarisation et les résultats de l'apprentissage, car on encourage ainsi les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés à aller à l'école et à déployer les efforts nécessaires pour réussir ;
- d'intégrer les programmes d'éducation des enfants, des adolescents et des adultes dans une vision nationale globale et d'articuler les plans éducatifs aux plans de développement économique et social, dans le cadre des stratégies et des efforts de développement durable. De même, les politiques de l'emploi basées sur la formation, l'éducation et l'alphabetisation valorisent l'apprentissage dans la société en améliorant le bénéfice concret que l'on peut en tirer ;
- d'établir des synergies entre les différents programmes d'éducation, sachant que l'éducation des adultes influe sur celle des enfants et que l'expansion de l'enseignement secondaire encourage la scolarisation dans le primaire ;
- d'utiliser tous les moyens d'information et de communication ainsi que les technologies disponibles en liaison avec les efforts déployés dans le domaine de l'éducation.

**Modalité 3 : prendre des décisions en connaissance de cause et mettre l'information à la portée de tous, ce qui signifie :**

- évaluer les objectifs, les contenus, les méthodes, les modalités d'évaluation et les activités des programmes d'enseignement et apprécier les besoins, les aspirations et les résultats des apprenants en faisant appel à la recherche scientifique afin de prendre des décisions sur une base objective ;
- donner à la société un tableau fidèle de la réalité de l'éducation grâce à la collecte, à l'analyse et à la diffusion d'informations y relatives, afin de satisfaire à l'obligation de rendre des comptes à la société.

**Modalité 4 : mobiliser tous les moyens possibles** en augmentant les investissements nationaux dans le domaine de l'éducation, en utilisant judicieusement les ressources humaines et matérielles disponibles et en mobilisant le soutien de toutes les parties concernées (secteur public, secteur privé, institutions communautaires locales, organisations non gouvernementales, organismes de coopération bilatérale et multilatérale, organisations régionales et internationales) en faveur de l'éducation pour tous.

**Modalité 5 : accroître l'efficacité du suivi et de la gestion, ce qui signifie :**

- définir des buts clairs à atteindre au niveau national (et local), conformément à ce qui a été convenu aux niveaux national et international et aux engagements pris à divers

niveaux. Ces buts devraient mettre l'accent sur les aspects non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs, tels que les résultats escomptés en matière de connaissances et de compétences à acquérir, la qualité des matériels pédagogiques et de l'environnement éducatif. Ces buts doivent identifier les groupes prioritaires ;

- concevoir et mettre en œuvre des modalités de suivi et d'évaluation des programmes, ainsi que d'ajustement des processus ;
- développer des systèmes de gestion, améliorer les compétences des ressources humaines et renforcer les capacités nationales ;
- institutionnaliser le suivi et l'évaluation ;
- rationaliser les dépenses.

Chaque pays est invité à établir un système d'autopilotage pour déterminer son degré d'engagement à l'égard de chaque modalité proposée dans ce Cadre d'action, la mesure dans laquelle elle est mise en œuvre, ainsi que les difficultés rencontrées.

## VI. Priorités

**Deux priorités pour l'ensemble des États arabes :**

**68.** Compte tenu des progrès accomplis collectivement par les États arabes en matière d'expansion de l'éducation de base (objectif n° 2), le problème qui arrive en tête des priorités pour l'ensemble de la région arabe est celui de la qualité de l'éducation. En conséquence, et conformément à la Déclaration du Caire (1994), **l'amélioration de la qualité de l'éducation est considérée comme la première des priorités dans le Cadre d'action arabe pour atteindre les objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs, de l'éducation pour tous.** Ce qui signifie que les États arabes doivent s'efforcer d'assurer l'acquisition des apprentissages fondamentaux ainsi que l'excellence pour tous. Malgré les divers efforts déployés pour universaliser l'éducation de base, l'accès à une éducation de qualité visant à l'excellence demeure un objectif dicté par les exigences du développement durable et la nécessité de réagir positivement aux mutations induites par la mondialisation et de faire face aux défis de la concurrence sur le marché mondial et du libre échange. Cette priorité intéresse l'ensemble des processus et des compétences éducatives, ce qui signifie que tous les apprenants doivent atteindre des niveaux d'apprentissage définis au plan national et mesurables de manière objective, dans le domaine de la lecture-écriture-calcul et des compétences nécessaires dans la vie courante, ainsi que des compétences technologiques et de celles qui ouvrent l'esprit et développent la réflexion, le goût du savoir et le désir d'en rechercher les diverses sources. Cette priorité suppose que l'on s'attache à améliorer la condition de l'enseignant, s'agissant aussi bien des qualifications que des conditions d'emploi. Ainsi, la principale tâche pour les années à venir doit être l'autonomisation, la professionnalisation et la formation des enseignants en vue d'atteindre les plus hauts niveaux de spécialisation scientifique, professionnelle et culturelle.

69. Compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et financières disponibles, une mobilisation des efforts et des énergies est indispensable dans les États arabes. Mais pour cela, il faut une administration et une gestion efficaces, tant pour atteindre entre autres l'objectif d'une éducation de qualité, que pour veiller à l'application des principes énoncés dans le Cadre d'action. En conséquence, **l'amélioration des méthodes d'administration et de gestion (objectif n° 7) constitue la seconde priorité** pour l'ensemble de la région arabe. Elle comprend la mise en place de systèmes d'aide à la décision en matière d'éducation et le renforcement des capacités nationales afin que les décisions soient prises sur une base scientifique à tous les niveaux et pour les divers éléments du système éducatif, allant des politiques à la planification et à la gestion des processus et des activités. Dans le cadre de cette priorité, le **renforcement des capacités** pourrait constituer la principale tâche pour les années à venir.

#### Élimination de l'analphabétisme : une grande priorité de la mobilisation nationale, régionale et internationale

70. Les États arabes sont, à titre individuel ou collectif, concernés par tous les objectifs du Cadre d'action arabe. Mais, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse du retard à rattraper ou des exigences du nouveau siècle, un problème majeur se pose pour eux, celui de **l'analphabétisme**. Cela pour deux raisons : la première est liée au très grand nombre d'analphabètes dans ces pays (près de 68 millions, soit 38,5 % des personnes âgées de 15 ans et plus) et à la grande disparité entre les sexes en matière d'alphabétisme (indice de parité = 0,69). La deuxième a trait à l'effet multiplicateur de l'analphabétisme. L'analphabétisme des adultes, et en particulier des femmes, entraîne une baisse du taux de scolarisation des enfants et des résultats scolaires (qualité de l'éducation) et une hausse des taux d'échec et d'abandon précoce (efficacité de l'éducation). L'analphabétisme est associé au mariage précoce, et à des taux de fécondité et de mortalité infantile élevés. Il renforce la discrimination sexuelle au sein de la société, alors que l'instruction contribue à améliorer la qualité de la vie d'une manière générale.

71. En conséquence, conformément à la Déclaration du Caire (1994), **l'élimination de l'analphabétisme apparaît aujourd'hui (en l'an 2000) comme une grande priorité de la mobilisation nationale, régionale et internationale autour des efforts arabes de réalisation des objectifs d'EPT (objectif n° 4)**. En effet, comme il est dit dans la Déclaration du Caire : « On ne saurait concevoir de développement et de progrès dans la région arabe sans qu'il soit mis fin au problème de l'analphabétisme dans tous les États arabes ». Dans le cadre de cette priorité, l'accent doit être mis sur **l'éducation des femmes et des filles**.

#### Deux autres priorités pour la coopération arabe et le développement national

72. Étant donné que l'éducation de la petite enfance est négligée dans les États arabes, alors qu'elle peut consolider les apprentissages et améliorer l'efficacité interne de l'éducation primaire, il est indispensable d'accorder aux activités **d'éveil et de protection de la petite enfance** une attention plus grande au cours des dix prochaines années afin d'en assurer le maintien et le développement intégré, en particulier dans le cadre des activités de coopération régionale et dans les pays où l'analphabétisme ne constitue pas un fardeau trop lourd. Il faut en outre s'efforcer de mettre en œuvre un plan intégré de conception de programmes relatifs à la petite enfance en élargissant et en diversifiant les services éducatifs offerts et en développant les plans, programmes et méthodes d'enseignement. Étant entendu que l'éveil et la protection de la petite enfance ne se réduisent pas à la prise en charge des enfants par l'école maternelle, mais englobent aussi les soins qui leur sont prodigués dès la naissance par la famille.

73. Parallèlement aux priorités susmentionnées, des efforts doivent être faits pour diversifier les systèmes de prestation de services éducatifs destinés aux adolescents et aux adultes, afin d'élargir les possibilités d'apprentissage qui leur sont offertes. Il convient aussi d'exploiter aux niveaux national, sous-régional et régional le formidable potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En ce qui concerne les outils d'enseignement, il faut s'attacher avant tout à développer un **environnement multimédia au service de l'éducation formelle et non formelle**, tout en encourageant l'investissement dans la création d'industries culturelles liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

#### Chaque pays arabe a ses propres priorités nationales

74. Les priorités susmentionnées s'appliquent à tous les pays arabes d'une manière générale, mais il est difficile de les appliquer à chacun pris séparément. En fait, certains sont en passe de surmonter le problème de l'analphabétisme et les disparités entre les sexes en matière d'alphabétisme. C'est le cas de Bahreïn, des Emirats Arabes Unis, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Qatar et de la Palestine, suivis de l'Arabie saoudite, la Libye et la Syrie. Pour d'autres pays - Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan et Yémen, suivis de l'Algérie, de Djibouti, de l'Irak, d'Oman et de la Tunisie - l'analphabétisme demeure le problème numéro un. Ces différences de situation modifient l'échelle des priorités d'un groupe de pays à l'autre. Cette remarque vaut également pour l'éducation de la petite enfance, domaine où le taux de scolarisation au Koweït et au Liban avoisine 100 %.

75. En tout état de cause, chaque pays est invité à définir ses priorités en fonction des problèmes auxquels il est confronté, et à les revoir périodiquement en fonction des résultats obtenus. Cette démarche est indispensable pour établir un plan d'action dans chaque pays, car c'est sur cette base que seront définies également les perspectives de coopération régionale arabe et internationale.

## VII. Coopération régionale arabe et internationale

### Accroître l'efficacité de la coopération arabe

76. La région arabe est composée de 21 États unis pour la plupart par une langue et une culture communes. Plus important encore, ces pays sont liés par un sentiment d'appartenance à une même nation, de sorte que ce qui touche l'un n'est pas sans effet sur les autres. Tous sont enfin animés d'une volonté commune d'œuvrer au progrès général de la région arabe, dont la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous sur le plan quantitatif et qualitatif est une condition.
77. Les États arabes sont en outre unis par des organisations régionales qui s'occupent des questions de coordination et de coopération entre eux. En l'an 2000, ils réaffirmeront leur détermination à coopérer et leur conviction que cette coopération est bénéfique pour tous et d'autant plus justifiée que leur développement est inégal et enfin que la réalisation des objectifs d'éducation pour tous sera le fruit de leurs efforts individuels et collectifs.
78. Cette coopération revêt essentiellement deux formes :
- des relations bilatérales et multilatérales, consistant à favoriser l'échange d'informations et d'expériences, à se prêter assistance, à conclure des accords et à encourager les flux d'investissements de capitaux et de ressources humaines ;
  - des réseaux et des organisations régionales et sous-régionales (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe, Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, etc.) qui mettent sur pied, en collaboration avec des organisations internationales, des programmes et projets communs et fournissent des informations et une expertise.
79. Compte tenu de l'expérience de la décennie passée où les résultats obtenus, individuellement et collectivement, n'ont pas atteint l'objectif visé, les États arabes sont invités à :
- (1) faire le bilan des expériences passées des deux formes de coopération susmentionnées, afin de renforcer cette coopération dans les années à venir et d'en étendre le bénéfice à tous, y compris par la création de centres régionaux spécialisés, de projets et programmes communs ainsi que par l'établissement de listes communes des compétences requises de la part des apprenants ;
  - (2) remobiliser les énergies de la coopération bilatérale et multilatérale. A cet effet, chaque pays doit définir ses priorités en matière de coopération en ce qui concerne les pays avec lesquels il coopère et les formes de coopération, ainsi que les domaines où il peut apporter une aide et ceux où il est demandeur. Les pays les plus développés sont invités à aider ceux qui le sont le moins ;

- (3) dynamiser l'action des organisations, des centres régionaux spécialisés et de réseaux et programmes arabes, ce qui signifie qu'il faut en renforcer les capacités et les orienter vers les activités les plus bénéfiques et les pays qui en ont le plus besoin ;
- (4) considérer comme une responsabilité arabe commune le fait d'œuvrer pour la réalisation des objectifs fixés en matière d'éducation de base dans n'importe quel pays de la région.

### Bénéficiaire davantage de la coopération arabo-internationale

80. Dans leur approche de la coopération avec les institutions et organisations internationales, en particulier celles qui sont implantées dans la région arabe, et avec divers pays du monde, les États arabes s'appuient sur les dispositions de la Déclaration de Jomtien tendant à renforcer la solidarité internationale :
- (1) « **satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux constitue une responsabilité commune et universelle de l'humanité, qui exige la solidarité internationale et des relations économiques équitables et justes afin de corriger les disparités économiques existantes.** Toutes les nations ont à offrir des connaissances et des expériences utiles pour la conception de politiques et programmes d'éducation efficaces ;
  - (2) une augmentation substantielle et de longue durée des ressources consacrées à l'éducation fondamentale sera indispensable. Il incombe à la communauté mondiale, y compris les organisations et institutions intergouvernementales, de pallier d'urgence les contraintes qui empêchent certains pays de réaliser l'éducation pour tous. »
81. Les États arabes s'appuient également sur les dispositions du Cadre d'action adopté à Jomtien concernant les priorités d'action au niveau mondial, à savoir :
- (1) « renforcer les capacités nationales » dans l'élaboration et la gestion de programmes et de services pour l'éducation de base ;
  - (2) « apporter un appui soutenu à long terme aux actions nationales et régionales », ce qui veut dire qu'« un financement international accru est indispensable pour aider les pays les moins avancés à appliquer les plans d'action autonomes qu'ils auront eux-mêmes définis selon la perspective élargie de l'éducation fondamentale pour tous » ;
  - (3) « procéder à des consultations de politique générale ».
82. En conséquence, au vu de l'expérience de la décennie passée, les États arabes invitent la communauté internationale à :
- **renouveler l'engagement international d'aider financièrement les pays arabes les moins avancés**, qui ne peuvent, par leurs seuls moyens et ceux que leur apportent la coopération arabe, satisfaire à l'exigence de réalisation de l'objectif d'éducation pour tous pour les dix ans à venir ;
  - **renouveler l'engagement des instances et organisations internationales**, en particulier celles qui parrainent la Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous (Le Caire) et celles qui participent au Forum mondial sur l'éducation (Dakar), **d'apporter un appui soutenu à long**

terme aux activités des pays et de la région arabes, notamment aux fins du renforcement des capacités nationales et de la conception et la mise en œuvre de stratégies ainsi que des plans, programmes et projets prioritaires en faveur de l'éducation.

**83.** Pour leur part, les États arabes renouvellent leur engagement à coopérer de manière positive avec les instances et organisations internationales, dans le cadre de la Déclaration de Jomtien, surtout en ce qui concerne le développement des connaissances et de la constitution de bases de données, la réalisation d'études périodiques de diagnostic et d'évaluation de l'éducation dans ces États, conformément aux objectifs et aux modalités adoptés dans le présent Cadre d'action.

## VIII. Définir des plans d'action nationaux autonomes

**84.** Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a permis à chaque pays arabe de faire le point des progrès réalisés et de ceux qui n'ont pu l'être et de mesurer la distance qui le sépare des objectifs d'EPT. Les États arabes sont invités à effectuer périodiquement ce type d'évaluation.

**85.** Le Cadre d'action arabe est un guide qui doit permettre à chaque pays d'œuvrer à la réalisation de ses propres objectifs à l'avenir, en se fondant sur les principes, objectifs, modes, priorités et formes de coopération arabe et internationale définis dans ce document.

**86.** Les États arabes sont maintenant invités à établir un calendrier pour l'action future, en définissant chacun des objectifs spécifiques à atteindre d'ici à 2010 et en fixant des étapes au terme desquelles un nouveau bilan serait dressé.

**87.** A cet égard, chaque État arabe est invité à préciser, en fonction de sa situation et de ses moyens, les limites inférieures et supérieures dans lesquelles il peut réaliser chaque objectif d'EPT défini dans le Cadre d'action arabe pris séparément. Il est également invité à consigner ses engagements dans des documents officiels et publics.

**88.** La définition des objectifs exige, outre une volonté politique, la réalisation d'études et de travaux de recherche scientifiques pour observer la situation de l'éducation et présenter les choix et les alternatives possibles concernant les méthodes d'administration et de gestion, la centralisation et la décentralisation, le secteur public et le secteur privé, le rôle de la société civile, les sources de financement locales, régionales et internationales, les modalités et la destination de la coopération, etc. A ce stade, les parties concernées dans chaque pays établissent les contacts nécessaires avec les organisations compétentes et dressent un bilan des ressources humaines et financières locales, afin de planifier de manière réaliste une mobilisation optimale des moyens et des énergies. Sur la base des études et des analyses effectuées et des contacts pris, les responsables définissent le seuil minimum et maximum pour la réalisation des sept objectifs énoncés dans ce Cadre d'action.

**89.** Les États arabes sont donc invités à convenir de se réunir à nouveau en 2002 dans le cadre d'une conférence ministérielle arabe, qui aurait pour thème L'éducation pour tous dans les États arabes - objectifs pour 2010. A cette occasion, les États arabes, les organisations internationales et arabes pourront discuter de l'orientation des plans nationaux dans le contexte de l'aide et de la coopération arabes et internationales.

**90.** Les organisations régionales et la communauté internationale sont invitées à aider tous les États arabes à établir leurs propres plans pour la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, pendant la période de préparation de la conférence ministérielle qu'il est proposé de tenir en 2002. ■